



**AVIS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

**N° 026 /AMI/MINADER/PADFAII/ACREGIR/CSPM/CT/RPM DU 21 MARS 2025 EN  
VUE DU RECRUTEMENT DE CONSULTANTS/BUREAU D'ETUDES POUR REALISER  
UNE ETUDE POUR INTEGRER LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES DANS LA GESTION DES AIRES PROTEGEES AU CAMEROUN, CAS  
DES PARCS NATIONAUX DE WAZA, DE LA BENOUÉ ET DE KIMBI-FUNGOM DU  
PROJET « ACREGIR ».**

La République du Cameroun bénéficie d'un don du Fonds d'Adaptation aux changements climatiques. Ces ressources sont administrées par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et utilisées dans le cadre de la mise en œuvre du Projet « Accroître la résilience des communautés locales au changement climatique grâce à l'entrepreneuriat des jeunes et la gestion intégrée des ressources naturelles (ACREGIR) » entré en vigueur le 17 décembre 2021. Le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour financer les services d'un consultant individuel ou bureau d'étude », pour la formation/recyclage des écogardes sur les technologies des drones, la collecte, le suivi et le traitement des thématiques.

L'objectif général du projet est d'accroître la résistance des communautés locales au changement climatique grâce à des moyens de subsistance résilients et à une gestion intégrée des ressources naturelles.

Les modalités d'exécution du projet suivront le modèle d'exécution du Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles Phase II (PADFA II). Le projet sera géré par l'unité d'exécution du PADFA II, ainsi que par une équipe de projet recrutée à cet effet, Coordonnatrice Nationale du PADFA II assurant la gestion fiduciaire du projet ACREGIR.

Le projet ACREGIR bénéficiera directement à 8 800 ménages ruraux, représentant près de 52 800 personnes vivant dans les périphéries des trois parcs nationaux (environ 40 % de la population), dont: 6 200 ménages soutenus pour la gestion des forêts communautaires, des zones de chasse et par le biais de points d'eau pastoraux ; et 2 600 ménages soutenus dans l'agroforesterie et le développement de sous-bassins versants. Parmi ces 8 800 ménages, 2 300 jeunes éco-entrepreneurs (dont 50% de femmes) seront également soutenus. Le projet bénéficiera indirectement aux populations riveraines aux parcs par le biais d'initiatives de développement et de restauration ainsi que par la création d'emplois et de moyens de subsistance résilients dans les régions concernées région. Enfin, le projet accordera une attention particulière aux jeunes et cherchera à être inclusif et à promouvoir l'équité entre les sexes. Pour atteindre ces objectifs, les activités du projet s'articuleront autour de trois composantes à savoir : (i) Intégrer la question de l'adaptation aux changements climatiques dans les cadres et plans institutionnels et réglementaires en vue d'améliorer la gestion des terres et des ressources naturelles aux niveaux local et régional ; (ii) Améliorer les savoirs/connaissances sur la vulnérabilité des écosystèmes aux changements climatiques, l'adaptation fondée sur les écosystèmes et les opportunités commerciales climatiquement rationnelles et (iii) Adaptation aux changements climatiques et mise en œuvre de mesures visant à accroître la résilience des communautés ciblées face aux changements climatiques.

Les sociétés de conseil seront sélectionnées selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité (SFQ) expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.

L'objectif global de cette activité est la réalisation d'une étude pour intégrer la lutte contre les changements climatiques dans la gestion des aires protégées cas des parcs nationaux de Waza, de la Bénoué et de Kimbi-Fungom du projet accroître la résilience des communautés locales au changement climatique grâce à l'entrepreneuriat des jeunes et la gestion intégrée des ressources naturelles (ACREGIR)

#### **DURÉE DE LA MISSION :**

La durée de la consultation est de 90 jours.

#### **LES CRITÈRES ESSENTIELS :**

- Qualité du Dossier : 10 points
- Références générales du Consultant (Expériences dans le secteur des aires protégées et de la gestion de la faune sauvage au Cameroun ; Expériences en matière des pratiques d'adaptation fondée sur les écosystèmes en lien avec les nouvelles technologies ou d'élaboration des documents en lien avec ces thématiques) : 30 points
- Références spécifiques du Consultant : Expérience dans la production des études sur l'environnement ; Expérience avec les projets à bailleurs de fonds (FIDA, BM, BAD, UE, etc.) : 50 points
- Disponibilité du personnel qualifié  
Capacité du consultant à disposer d'une équipe pluridisciplinaire pour une meilleure exécution de la mission 10 points.

#### **LES CRITÈRES ÉLIMINATOIRES :**

- ♦ Absence de formulaire FIDA d'auto-certification pour service de consultant (daté, paraphé et signé par le soumissionnaire) ;
- ♦ Score technique minimum requis après l'évaluation des Manifestations d'Intérêt pour être qualifié à l'étape suivante est de 80 points sur 100 ;
- ♦ Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées.

#### **DATE ET LIEU DE DÉPÔT DES MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT**

Les Manifestations d'Intérêt doivent être remises sous forme écrite rédigées en français ou anglais en sept exemplaires, dont un original et six copies marquées comme tel, et une version scannée desdites Manifestations sur une clé USB. Elles devront être soumises à l'adresse ci-après : Unité de Coordination et de Gestion du Projet (UCGP) du PADFA II, sise à Yaoundé, au quartier Bastos, derrière l'Ambassade de Chine. Téléphone : (+237) 222 207 444. Email [padfacameroun@gmail.com](mailto:padfacameroun@gmail.com) ; Cellule de Passation des Marchés ; Le 04 AVR 2025 à 15 heures au plus tard. À l'attention de: Mme la Coordonnatrice Nationale du PADFA II. Elles devront porter la mention :

Recrutement de consultants/bureaux d'études pour réaliser une étude pour intégrer la lutte contre les changements climatiques dans la gestion des aires protégées au Cameroun, cas des parcs nationaux de Waza, de la Bénoué et de Kimbi-fungom du projet « ACREGIR ».

